

19 DÉCEMBRE 2023

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 19 décembre 2023 à la salle communautaire du Camping du Lac Mineur située au 397A, chemin du Ruisseau, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Monsieur Étienne Brunet agit à titre de maire et président d'assemblée.

Ouverture de la séance

Monsieur Étienne Brunet, maire, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 18h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Yvan-René Black, au poste no 1

Monsieur Bruno Martel, au poste no 2

Madame Marie-Eve Boutin, au poste no 3

Madame Mylène Therrien, au poste no 5

Madame Patricia Venessa Lafrenière, au poste no 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ORDRE DU JOUR

2023-12-280

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR

3 FINANCES ET TRÉSORERIE

3.1 Budget pour l'année 2024

3.2 Programme triennal d'immobilisations 2024-2026

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

∞ ∞ ∞ ∞

19 DÉCEMBRE 2023

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

2023-12-281

3.1. Budget pour l'année 2024

CONSIDÉRANT l'article 954 du *Code municipal du Québec* (C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un budget pour l'année à venir, sauf exception des années d'élections générales où la période est prolongée au 31 janvier;

CONSIDÉRANT QU'afin de maintenir la hausse du taux de taxe foncière générale à un niveau raisonnable, le conseil souhaite affecter au budget 2024 un montant de 644 478 \$ provenant des surplus non affectés des années précédents;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le budget de l'exercice 2024 tel que présenté en pièce justificative de la séance et résumé par le maire séance tenante :

REVENUS	2023
Taxes foncières	3 492 134 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$
Services rendus	80 245 \$
Autres recettes de sources locales	310 243 \$
Transferts	8 325 578 \$
TOTAL DES PRODUITS	12 216 200 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	821 480 \$
Sécurité publique	830 680 \$
Transport	1 098 628 \$
Hygiène du milieu	657 952 \$
Santé et bien-être	5 080 \$
Urbanisme et mise en valeur	313 595 \$
Loisirs et culture	378 080 \$
Frais de financement et autres frais financiers	277 291 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 382 786 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Fonds de roulement et remboursement de dette	224 729 \$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	11 025 667 \$
Conciliation fiscale	(2 772 505) \$
TOTAL DES CHARGES	8 477 891 \$

AFFECTATIONS	
Appropriation du surplus	644 478 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	644 478 \$

GRAND TOTAL ÉQUILIBRÉ - \$

ADOPTÉE

19 DÉCEMBRE 2023

2023-12-282

3.2. Programme triennal d'immobilisations 2024-2026

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un programme d'immobilisations (PTI) pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT le projet de PTI qui a été rendu disponible aux membres du conseil conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (C-27.1);

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le PTI pour les exercices 2024 à 2026 tel que présenté en pièce justificative de la séance et résumé par le maire séance tenante :

PROJETS	2024	2025	2026	FINANCEMENT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Appareils respiratoires (APRIA)	105 859			Affectation fonds réservé
Équipement incendie	25 000	25 000	25 000	Affectation fonds réservé
Fonds remplacement véhicules	130 000	130 000	130 000	Taxation spéciale
Mesures de sécurité routière	100 000			Fonds général + PAFFSR
TRANSPORT - VOIRIE				
Achat de machinerie et outillage	5 000	5 000	5 000	Fonds général
Réfection route Édouard VII	942 840			Financement par emprunt + Hydro-Québec
Réfection rang St-Marc + St-Philippe Nord	829 684			Subvention TECQ + Fonds de carrière
Réfection rang St-André + réparation de 17 ponceaux	43 394	1 458 238		Financement par emprunt
Pavage montée Gagnée	12 015			PPA-CE
Ponceaux de route (4)			31 900	Fonds général
Réfection rue du Moulin (130m)	19 431	180 537		Fonds général
HYGIÈNE DU MILIEU				
Nouveaux puits P2 et P3	5 768 550	2 915 571		Subvention PRIMEAU + règlement d'emprunt
Amélioration puits P1	75 688			FRR + taxe de secteur
Reprofilage de fossés et ponceaux	15 000			Fonds général
AMÉNAGEMENT - URBANISME				
Automobile d'inspection	3 301	3 301	8 635	Fonds général

19 DÉCEMBRE 2023

IMMEUBLES				
Acquisition nouvel immeuble	500 000			Règlement d'emprunt
Nouveau centre communautaire + bureau municipal + bibliothèque	2 304 550	5 485 305	4 542 373	Subvention PRACIM + Fonds d'immobilisations
Réaménagement de la caserne	160 342	36 079	707 259	Subvention PRACIM + PRABAM + Fonds réservé
Nouveau garage de travaux publics			200 000	Fonds d'immobilisations
LOISIRS ET CULTURE				
Aménagement de jeux d'eaux		39 848	265 650	Subvention PAFIRSPA
Améliorations terrains sportifs	36 025	31 075		Subvention Desjardins + Commandites + Fonds général
Améliorations parcs	15 000			Fonds général
Fonds 200e	10 000	10 000	10 000	Fonds général
Sentier derrière l'église	83 990			Subvention du PAFIRSA
Total d'investissement	11 185 669 \$	10 319 954 \$	5 925 818 \$	27 431 440 \$
Subventions estimées	9 384 758 \$	8 519 923 \$	2 938 327 \$	20 843 009 \$
TOTAL À DÉBOURSER	1 800 910 \$	1 800 031 \$	2 987 491 \$	6 588 432 \$

☞ ADOPTÉE ☞

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire rappelle que la période de question porte exclusivement sur le budget 2024 et le programme d'immobilisations 2024-2026.

Début de la période de questions : 18h07

Fin de la période de questions : 18h16

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-12-283

5.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 18h16.

☞ ADOPTÉE ☞

Etienne Brunet, maire

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière